

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 1er octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DEVE 152 - DDCT Convention de partenariat avec Airparif, pour la réalisation du projet « Respirons mieux dans le 20e », inscrit au budget participatif de la Ville de Paris et subvention (105.000 euros) - budget participatif.

Mme Aurélie SOLANS, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 20ème arrondissement en date du 11 septembre 2018

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018 par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer une convention de partenariat avec Airparif pour la réalisation du projet « Respirons mieux dans le 20^e » et d'attribuer à Airparif, à titre de participation financière pour la réalisation de ce projet, une subvention de 105 000 €,

Sur le rapport présenté par Mme Aurélie SOLANS, au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe et les modalités de la convention de partenariat;

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention susmentionnée,

Article 3 : pour la mise en œuvre de cette convention, Madame la Maire de Paris est autorisée à verser à Airparif une subvention de 105 000 €, sachant qu'une différence de 10 000 € entre le montant de la subvention à Airparif et le financement, à hauteur de 115 000 €, de ce projet sur le budget participatif, pourra être utilisée par la Ville pour procéder à différents travaux, comme le raccordement des 10 mini-stations fixes au réseau électrique.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with the first name "Anne" and the last name "Hidalgo" clearly distinguishable.

Anne HIDALGO